



## Intersyndicale

9 avril 2024

**Présents** : UNSA (3 représentants) / FSU (2 représentants)

Cette fois-ci, nous n'avions pas envoyé nos questions au préalable ; Nous souhaitons une discussion plus ouverte avec l'IA-DASEN en amenant nos interrogations au fil de la discussion. Il est intéressant de pouvoir obtenir le sentiment, et la position de notre IA-DASEN sur des sujets plus politiques que techniques.

**Mouvement** : Les représentants de la seconde organisation présente avaient établi une liste de questions, qui rejoignait pour beaucoup nos interrogations et notre souci de précision sur certains sujets concernant les opérations de mouvement intra-départemental.

- **Point réitération** : Lorsque qu'un.e collègue demande un poste sur une école, pour bénéficier des points de réitération, même si son poste ferme, le fait de demander un autre poste sur l'école permet d'obtenir ces 5 points de bonification. **C'est le code RNE de l'école qui compte.**
- Nous avons collectivement noté la **problématique du nombre de postes vacants dans les circonscriptions inférieurs au nombre de collègues touchés par une mesure de carte**. Cela signifie que le mouvement risque d'être sclérosé et que des collègues ne pourront obtenir de poste équivalent au poste qu'ils occupent actuellement.
- **Quels seront les postes bloqués PES** : 33 postes et 7 postes de collègues qui restent titulaires de leur poste alors qu'ils travaillent sur d'autres supports soit 40 postes bloqués pour les PES à la rentrée 2024 ; nous devrions avoir 28 stagiaires + les prolongations et renouvellements estimés à 12 postes. L'IA Adjointe nous informe que les postes PES à ½ temps seront complétés par des collègues titulaires lors de l'ajustement de juin ou septembre.
- **Convocation par les IEN** : **Nous étions intervenus auprès des services sur la question de collègues convoqués par leur IEN sur un temps de conseil des maitres et/ou sur la pause méridienne**. Ces formes de convocation nous apparaissent inopportunes et nous demandons que les IEN respectent les pauses des collègues et celle de midi nous apparait essentielle pour que les collègues puissent trouver un peu de repos et ainsi se ressourcer pour attaquer l'après-midi. **Nous demandons collectivement à l'IA DASEN de pouvoir rediscuter de cette problématique en conseil d'IEN** et de veiller au respect des pauses durant la journée de travail et nécessaires aux collègues.
- Il est évoqué l'iniquités de traitement des collègues lorsque ceux-ci demandent des **autorisations d'absence** ; rémunérées ou pas ? L'IA DASEN et le secrétaire général s'étonnent de notre remarque. Il nous précise que le traitement est maintenu pour raison médicale ; raison médicale pour l'agent, pour les enfants de -18 ans et pour les aidants.

Nous insistons sur la notion d'aidants peu reconnue dans notre société et pourtant si important. L'IA-DASEN confirme ces règles de bienveillance, et de maintien de traitement pour raison médicale.

- **Temps partiel** : 206 demandes de temps partiel dont 99 de droit et 107 sur autorisation. Les réponses seront connues tout prochainement, et avant la fermeture du serveur mouvement. Nous comprenons la difficulté d'accorder toutes les demandes. Cela dit nous insistons sur les demandes de temps partiel pour motif de retraite progressive. L'IA DASEN nous confirme sa volonté d'être attentive à toute demande de retraite progressive qui peut intervenir même en cours d'année. Aussi, nous lui demandons comment la DSDEN pense gérer les départs en retraite en cours d'année. Cela pose problème, mais cette possibilité étant maintenant de droit, l'IA DASEN informe qu'elle aura recours aux Brigades pour substituer ces départs en retraite.
- **Ruptures conventionnelles** : 13 demandes de rupture conventionnelles ont été déposées par les collègues 1<sup>er</sup> degré. La commission se tenait mardi 9 avril. Les collègues recevront prochainement la notification de la décision de la commission.
- **Congé formation** : 11 collègues ont demandé / 7 demandes satisfaites / 31,2 mois accordés sur 32 attribués par le ministère.
- **Formation CAPPEI** : 8 départs en CAPPEI. Les spécialités ne sont pas connues.
- **Disponibilité** : 43 demandes de dispo dont 27 de droit. L'IA DASEN n'a pas dit comment elle traiterait les 16 demandes sur autorisation.
- **Ineat-Exeat** : pas de date précisée. La DSDEN dit vouloir gérer cela en juillet maxi.

Johann BARANGER  
Sébastien COUROT  
Marion JULLIEN